

Séance du 20 juillet 2017

L'an 2017, le 20 juillet à 10 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. de RAFELIS Lionel, Président.

Présents : M. de RAFELIS Lionel, Président, M. BENEDIC Marc, M. TALVARD Dominique, M. TOUCHARD Alain, M. BARON André, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. VONNET Roland, Mme JALOUZOT Sarah, Mme GRAILLAT France, M. BOUBOL Denis, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. BORGIO Gilbert, Mme BOURGOIN Ghislaine, Mme BRAULT-GERARD Sabine, M. DELION Pascal, M. DEVILLE Serge, Mme DROUET Danielle, M. FOLLET Philippe, Mme KONNERADT Denise, Mme LE GLOANEC Maryse, Mme LUCAS Nathalie, Mme MASTRANGELO Nelly, M. ORTH Patrick, M. VOUETTE Michel, Mme GUESPIN Claudia

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à M. VONNET Roland, M. CLEMENT Luc à Mme LE GLOANEC Maryse, M. BOURILLON Jean à M. TOUCHARD Alain, M. RAIGNEAU Michel à Mme GRAILLAT France, M. BETHOUL Christophe à Mme JALOUZOT Sarah, M. LAPENE Jean-Pierre à M. de RAFELIS Lionel, M. DUFAY Daniel à Mme DROUET Danielle, M. DUPUIS Thierry à Mme MASTRANGELO Nelly, M. MARTINEZ Alain à Mme KONNERADT Denise, Mme MERLIN Edith à M. SAUVEGRAIN Bernard, M. PETRINI POLI Denis à M. TALVARD Dominique, Mme PINTO Valérie à M. BENEDIC Marc, M. RAVARD Claude à M. DEVILLE Serge, M. TISSERAND Francis à Mme BRAULT-GERARD Sabine

Absents : Mme MELZASSARD Corinne, M. DELORME Pascal, M. DEWULF Bruno, M. DEMONTE Roger

Nombre de membres

- Afférents au conseil communautaire : 44
- Présents : 26

Date de la convocation : 12/07/2017

Date d'affichage : 12/07/2017

Acte rendu exécutoire après télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et publication et/ou notification

Ordre du jour

- I. Désignation d'un secrétaire de séance ;
- II. Délibération : approbation des statuts révisés du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et autorisation de signature de l'avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale validant l'intégration du Bellegardois.

M. le Président présente ses excuses au Conseil Communautaire pour la question complémentaire « approbation des statuts révisés du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et autorisation de signature de l'avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale validant l'intégration du Bellegardois » non traitée, par oubli, lors de la séance du 5 juillet 2017.

En effet, la question réinscrite à l'ordre du jour du présent Conseil Communautaire, avait été envoyée par courriel aux conseillers communautaires le 28 juin 2017, le dossier de conseil du 5 juillet 2017 étant déjà prêt à l'envoi par courrier. Or, le jour du Conseil Communautaire du 5 juillet 2017, ce point a été omis, d'une part parce qu'il n'apparaissait pas dans le dossier principal, et d'autre part, parce qu'il y avait de nombreux autres points à traiter.

M. Dominique TALVARD demande la parole.

M. le Président la lui donne.

M. Dominique TALVARD rappelle aux élus qu'ils étaient tous cordialement invités hier à la signature du contrat départemental relatif au financement des projets structurants du territoire de la 3CBO, ainsi qu'à l'inauguration de la cantine et de la maison des associations à Douchy-Montcorbon.

Il regrette qu'il n'y ait pas eu plus de participants ; pas pour sa commune, mais en raison d'un manque de courtoisie vis-à-vis du Département qui a validé les projets proposés par les communes et la 3CBO tout en y apportant un soutien financier très élevé.

Enfin, il en profite pour remercier les services, particulièrement les directeurs, Fabienne et toutes les personnes qui ont œuvré pour que cet évènement soit une réussite.

M. le Président présente à l'assemblée les excuses du Directeur Général des Services qui est en indisponibilité aujourd'hui.

Début de la séance à 10 h15.

M. le Président procède à l'appel des conseillers communautaires.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme BRAULT-GERARD Sabine est désignée secrétaire de séance.

A l'unanimité.

II. Délibération

1.Approbation des statuts révisés du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et autorisation de signature de l'avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale validant l'intégration du Bellegardois | réf : D2017_133

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Bellegardois faisait partie du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais en Pithiverais avant sa fusion avec les

communautés de communes de Lorris et de Châtillon Coligny.

Il informe qu'aujourd'hui cette communauté de communes a fusionné avec les deux communautés de communes précitées pour créer la Communauté de Communes Canaux et Forêts.

A la suite de cette fusion, le retrait officiel du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais sollicité par la Communauté de Communes Canaux et Forêts a été acté par arrêté préfectoral du 10 mai 2017, ce qui a permis au Syndicat Mixte du Pays Gâtinais de valider le 28 juin 2017 l'intégration de la Communauté de Communes Canaux et Forêts dans son périmètre d'action.

Il explique qu'il convient que les communautés de communes adhérentes au Pays Gâtinais délibèrent à leur tour dans les meilleurs délais afin que cette intégration du Bellegardois au Syndicat Mixte du Pays Gâtinais devienne effective, conformément à la procédure habituelle. D'où l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Il précise qu'en parallèle à cette révision des statuts, a été élaborée avec la Région Centre Val de Loire la modification du Contrat Régional de Solidarité Territoriale car il est aussi nécessaire de reprendre les projets du Bellegardois et les financements correspondants. C'est pourquoi, il est proposé ce jour d'approuver l'avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Il informe que l'intégration du Bellegardois apporte une enveloppe financière supplémentaire de 821 000 € et une cotisation supplémentaire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts d'un peu plus de 16 000 €/an.

M. le Président laisse la parole aux conseillers communautaires qui souhaitent s'exprimer.

M. Philippe FOLLET indique que c'est la suite logique de la réforme territoriale issue de la Loi NOTRE.

M. Michel RAIGNEAU quitte la salle à 10h25 et donne pouvoir à Mme France GRILLAT.

M. le Président informe les conseillers communautaires que le Pays Gâtinais, en accord avec la Région Centre Val de Loire, gère par anticipation depuis le 1^{er} janvier 2017, les dossiers du Bellegardois.

M. Alain TOUCHARD demande si cette intégration génère une augmentation des tâches administratives.

M. le Président répond que oui, cette intégration génère plus de travail et plus de déplacements.

A l'interrogation de M. Alain TOUCHARD : « 16 000 €, ce n'est pas énorme », M. le Président répond que le Pays vit grâce à des subventions de ses différents partenaires financiers (Région, Agence de l'Eau, ARS, ADEME...), et qu'à ce titre, il a tout de même les moyens d'assurer son fonctionnement.

Délibération

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que :

Par arrêté en date du 10 mai 2017, Monsieur le Préfet du LOIRET a autorisé la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais à se retirer du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais en Pithiverais. Rien ne s'oppose donc plus à la prise en considération du Bellegardois dans le périmètre sur lequel s'exerce la compétence du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, à la condition que les statuts soient modifiés à cette fin (articles 1 et 8).

Afin d'autoriser le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais à intervenir sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, son champ géographique d'intervention est appelé à s'étendre aux communes suivantes, membres de l'ancienne Communauté de communes du Bellegardois :

- Auvilliers en Gâtinais,
- Beauchamps sur Huillard
- Bellegarde,
- Chapelon,
- Fréville du Gâtinais,
- Ladon,
- Mézières en Gâtinais,
- Moulon,
- Nesploy,
- Ouzouer sous Bellegarde,
- Quiers sur Bezonde,
- Villemoutiers.

Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, par délibération en date du 28 juin 2017, a accepté à l'unanimité de ses membres, le projet de statuts présenté par Monsieur le Président pour tenir compte de cette situation nouvelle, et il en donne à son tour lecture à l'assemblée.

Il rappelle ensuite au Conseil Communautaire que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communautés de communes membres de se prononcer à leur tour et valider le projet de statuts présenté en annexe, et ce dans un délai de 3 mois.

Il propose à l'assemblée de :

ADOPTER la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais annexés à la présente délibération (les articles 1 et 8 sont modifiés) ;

APPROUVER l'extension du champ géographique d'intervention du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais tel que défini ci-dessus ;

AUTORISER M. le Président à signer l'avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale validant l'intégration du Bellegardois tel qu'annexé aux présentes.

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

ADOPTER la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais annexés à la présente délibération (les articles 1 et 8 sont modifiés) ;

APPROUVE l'extension du champ géographique d'intervention du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais tel que défini ci-dessus ;

AUTORISER M. le Président à signer l'avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale validant l'intégration du Bellegardois tel qu'annexé aux présentes.

A l'unanimité (pour : 40, contre : 0, abstention : 0)

Questions diverses :

Cartes de déchèteries

M. Philippe FOLLET signale qu'il y a beaucoup d'appels téléphoniques concernant les 18 passages autorisés dans les déchèteries à la suite de la mise en place progressive du nouveau badge d'accès automatisé.

Il est recommandé d'expliquer aux demandeurs que le rechargement est gratuit.

M. le Président rappelle ce qui avait été dit, à savoir que selon le besoin, le règlement des déchèteries serait modifié.

M. Alain TOUCHARD confirme que ce n'est pas très clairement expliqué dans le règlement.

Monsieur VONNET est bien conscient du problème et prépare des éléments de

communication avec les services de la 3CBO.

Zone de compostage dans les déchèteries

M. Philippe FOLLET dit qu'il faudrait peut-être envisager d'installer une zone de compostage.

M. le Président n'est pas hostile à la mise en place d'une zone de compostage.

Il ajoute qu'il faudra voir cela avec le vice-président en charge de l'environnement, M. Stéphane HAMON, actuellement en congés, et avec les membres de la Commission concernée.

Communication des élus à travers la presse

M. Dominique TALVARD regrette que M. Jean-Claude CLOAREC communique par le biais de la presse, sans prendre la peine d'ouvrir un dialogue direct avec la mairie de DOUCHY-MONTCORBON.

Signature projets supra-communaux

M. le Président confirme la signature de la convention départementale pour les projets supra-communaux.

Réunion « tourisme »

M. le Président informe l'assemblée d'une réunion intéressante qui s'est déroulée tout récemment sur le tourisme, à l'initiative du Pays Gâtinais.

Il regrette que trois élus-maires seulement aient participé à cette réunion, alors que l'objet de cette dernière était précisément de permettre aux communes de faire connaître au Bureau d'Etudes retenu les manifestations culturelles ou patrimoines communaux susceptibles de s'inscrire dans une démarche touristique.

Site internet

M. Roland VONNET confirme que le site internet sera opérationnel début septembre 2017.

La Secrétaire,
Sabine BRAULT-GERARD



Le Président,
Lionel de Rafelis



